



## Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent

- Services sociaux de protection et de réadaptation
- Services sociaux aux jeunes contrevenants

Embargo jusqu'au mercredi 16 février 2011

Communiqué

### Le CJBSL a reçu son accréditation du Conseil québécois d'agrément

Rimouski, le 14 février 2010. La direction du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent tient à informer la population et ses partenaires que le Conseil québécois d'agrément a reconnu la qualité de ses services. Conséquemment, notre établissement a reçu le renouvellement de son certificat d'accréditation pour les trois prochaines années et c'est avec fierté que nous accueillons cette bonne nouvelle.

Les principales forces émises dans le rapport transmis :

- ☑ Un engagement soutenu de la grande équipe du CJBSL à offrir aux jeunes et à leurs parents des services de qualité dans le respect et, avec une croyance dans le potentiel de changement des clients;
- ☑ Un personnel mobilisé qui adhère aux valeurs cliniques et aux valeurs organisationnelles;
- ☑ Une documentation à jour, notamment des protocoles, des politiques, des guides de pratiques, de certains programmes et d'autres documents pour améliorer les pratiques cliniques;
- ☑ Une présence dynamique du Centre jeunesse du Bas Saint-Laurent dans la communauté et auprès des partenaires se reflétant dans la documentation produite et diffusée par des moyens diversifiés, la participation important des représentants de la population à l'assemblée publique annuelle, la production d'une vidéo corporative présentant la mission de l'établissement;
- ☑ La qualité des installations, l'adaptation et la propreté des milieux de vie pour satisfaire les besoins des jeunes, des familles et du personnel;
- ☑ Un accueil des stagiaires revu, amélioré voir même devenu une « affaire de tous » notamment pour assurer la relève dans le Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent.

La direction du Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent tient à remercier, outre les membres du personnel, les membres du conseil d'administration, les familles d'accueil, les ressources intermédiaires et les partenaires qui ont contribué à cette démarche d'agrément considérant les exigences qu'elle comprend en termes d'investissement, d'énergie et de temps. Nous pensons particulièrement aux membres des équipes des réseaux de la santé, de l'éducation, de la justice, des centres de la petite enfance et du communautaire.

Rappelons que le Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent a le mandat d'appliquer la *Loi sur la protection de la jeunesse* et la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et a pour mission de fournir, dans les huit MRC du Bas-Saint-Laurent, des services psychosociaux ou de réadaptation aux enfants, jeunes et familles en difficulté.

- 30 -

Source : Marie-Sylvie Bêche  
Directrice générale  
Centre jeunesse du Bas Saint-Laurent

Pour information : Sarah Ouellet  
Responsable des communications  
Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent

287, Pierre Saindon, 3<sup>e</sup> étage  
Rimouski (Québec) G5L 8V5

Téléphone : 418 723-1255, poste 1803  
Cellulaire : 418 730-6111